

**Discours de Mechtild Rössler, Directrice du  
Centre du patrimoine mondial**

---

**L'action de l'UNESCO dans la protection de la biodiversité du  
bassin du Congo**

Monsieur le Facilitateur, Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur de prendre la parole en tant que représentante de la Directrice générale de l'UNESCO, Madame Audrey Azoulay. Je voudrais d'abord remercier la Facilitation Belge pour l'organisation de cette rencontre et en particulier le Facilitateur, Son Excellence Monsieur le Ministre de Donnée pour son engagement personnel dans la conservation des forêts du Bassin du Congo.

L'importance des forêts du bassin du Congo pour la planète n'est plus à démontrer. Ce deuxième « poumon » de la Terre abrite non seulement une biodiversité unique mais fournit des services d'écosystème indispensables tant sur le plan régional que mondial. C'est pour son intérêt mondial que le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo a été créé au Sommet de la Terre en 2002. Ce partenariat, tout à fait unique, regroupe les pays de l'Afrique centrale, les bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONG, ainsi que le secteur privé rendant ce dernier inclusif et donc bien outillé pour répondre à cet enjeu auquel nous devons aujourd'hui faire face : réussir à protéger la biodiversité de ces forêts, tout en accompagnant le développement durable des populations qui les habitent.

Certes des avancées notables ont été réalisées. Je pense notamment à la création d'un réseau d'aires protégées et aux efforts menés pour améliorer leur gestion. Cependant, d'importants défis demeurent. Je cite tout particulièrement le braconnage commercial lié au trafic des espèces sauvages et le changement climatique. Mais je pense aussi aux impacts liés au développement des projets miniers ou pétroliers, aux projets agro-industriels qui risquent d'accélérer la déforestation et la perte de biodiversité.

Depuis longtemps, l'UNESCO s'est engagée pour la conservation des forêts du Bassin du Congo. Nous avons soutenu les 5 sites de patrimoine mondial dans la République Démocratique du Congo quand ils étaient menacés par les impacts des conflits armés, et nous continuons à travailler avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature afin d'assurer leur retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril. A travers l'Initiative pour le patrimoine mondial forestier en Afrique centrale (CAWHFI), le premier site transfrontalier tri-national, le Tri-National de la Sangha (TNS), a été inscrit sur la Liste de patrimoine mondial, et nous continuons à travailler avec le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine pour veiller à ce que les sites du patrimoine mondial comme le TNS, la Réserve de Faune du Dja (Cameroun ) et le Parc National de la Lopé-Okanda (Gabon) puissent faire face aux défis cités plus haut. L'UNESCO appuie aussi le renforcement des capacités à travers l'Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) en RDC. Je tiens ici aussi à remercier l'Union européenne qui continue de soutenir nos initiatives.

Les forêts du bassin du Congo et leur biodiversité sont un patrimoine commun, et leur conservation est une responsabilité partagée. C'est dans l'esprit de ce partenariat que l'UNESCO reste engagée et perpétue ces efforts.

Merci